



Mutation du mari de mon ex femme en nouvelle caledonie

Par **Philippe**, le **05/01/2010** à **11:35**

Bonjour,

1 mois apres le divorce, mon ex femme s'est remariee.

Elle a la garde de notre fille de 6 ans et j'ai un droit de visite et d'hebergement correspondant au premier week end de chaque mois ainsi que la moitie des vacances scolaires (elle habite en bretagne et moi dans le sud).

Son mari a obtenu une mutation de deux ans en nouvelle caledonie.

Ils m'ont proposé de la voir une fois par an en nouvelle caledonie. Ce qui est completement inacceptable pour moi. Je suis tres proche de ma fille mais aussi ses grands parents, ses oncles et tantes, ses cousins. Je ne peux absolument pas accepter d'etre coupe de la vie de ma fille pendant deux ans.

Cette situation me bouleverse, que dois je faire?